



La Bourgogne se dote d'une charte de bonnes pratiques pour les prestataires de la filière TIC

Des relations prestataires-clients optimisées !

Le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est un secteur en pleine évolution et en mutation permanente, ses clients potentiels ont donc besoin d'une meilleure visibilité des acteurs de la filière.

Face à ce constat, **l'agenceNTIC Bourgogne**, en pionnière, a constitué un groupe de travail spécifique "Comité régional eTIC Bourgogne". L'objectif de ce Comité est de valoriser le professionnalisme des prestataires du secteur des TIC dans leurs relations B to B grâce à la **charte eTIC(*)** qui comprend six clauses d'engagement concrètes liant les prestataires TIC à leurs clients.

D'autres régions françaises, intéressées par ce nouveau dispositif, souhaitent intégrer cette démarche. La création d'un Comité national, composé des représentants des différents comités régionaux, permettra de diffuser cette charte à l'ensemble des prestataires TIC français.

**Entreprises de la filière TIC,
rejoignez nous en devenant signataires de cette Charte eTIC !**

Connectez-vous sur www.agentic.org
Pour tout renseignement ☎ : 03 80 60 40 40 ou contact@agentic.org

(*) Opération similaire en Belgique et dans le Valenciennois.

avec le soutien

